
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **9191-2253 QUÉBEC INC. / HABITEX
CONSTRUCTION;**

(ci-après l' « Entrepreneur »)

C. : **GENEVIÈVE GAMBINO & DANIEL DUBORD;**

(ci-après les « Bénéficiaires »)

ET : **GARANTIE CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S17-041801-NP

CERTIFICAT DE RÈGLEMENT HORS COUR

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé qu'un règlement hors cour est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est réglé hors cour.

Frais à suivre.

Montréal, le 6 septembre 2017



Julie Houle
Greffière